

La lettre d'information vaccination en Vaucluse N°2 du 15 avril 2021

Pourquoi une lettre d'information ?

Afin de mieux informer les Vauclusiens de la campagne de vaccination COVID-19, la préfecture de Vaucluse, l'ARS et les professionnels de santé ont décidé de mettre en place une lettre d'information régulière. L'objectif est de faire le point sur la situation vaccinale, d'informer sur l'arrivée de nouveaux vaccins et de préciser les critères d'éligibilité à la vaccination.

**Vaccination :
ce qui évolue
à compter
d'avril
2021**

A compter de mi-avril, la campagne de vaccination évolue :

- depuis le 12 avril, **élargissement de la vaccination à l'ensemble des personnes de 55 ans et plus avec ou sans comorbidités avec le vaccin Astrazeneca** ;
- à compter du 16 avril, la vaccination sera élargie à toutes **les personnes âgées de plus de 60 ans avec le vaccin Pfizer ou Moderna** ;
- à compter du 14 avril, prolongement du délai d'injection entre les deux doses de vaccin Pfizer ;
- en Vaucluse, ouverture d'un centre de vaccination à vocation départementale à Avignon et d'un nouveau centre à Entraigues-sur-la-sorgue.

Quels sont les publics prioritaires ?



**Les personnes
âgées de 55 ans
et plus**

**Les personnes âgées de 50 à 54
ans inclus souffrant d'une ou de
plusieurs comorbidités à risque
de forme grave de Covid-19**

**Les professionnels
de santé dès l'âge
de 18 ans**

**L'éligibilité :
c'est quoi ?
Pourquoi ?**

Les patients à haut risque quel que soit l'âge :

- cancers et maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
- maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
- transplantation d'organes solides
- transplantation par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
- poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes
- Certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection (cf. liste maladies rares COSV : [cliquez ici](#))
- trisomie 21

Elle traduit la **priorité des patients à être vaccinés selon leur pathologie et selon leur âge**. Les médecins traitants peuvent acter l'éligibilité d'un patient à la vaccination. Il s'agit également des personnes ayant des risques d'exposition importants (le personnel soignant, les sapeurs-pompiers). Lorsque les publics prioritaires seront largement vaccinés, la notion d'éligibilité n'aura plus de raison d'être.



A compter du 16 avril (annonces du Président de la République le 31/03/2021) : La vaccination contre la Covid-19 sera élargie à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans avec le Vaccin Pfizer ou Moderna.

Qui se fait vacciner ? avec quel vaccin ? et où ?

L'Agence européenne du médicament prend position le 18 mars 2021 en faveur du vaccin AstraZeneca, dont l'efficacité a été démontrée lors des essais et en population générale : le rapport bénéfice risque du vaccin AstraZeneca reste favorable dans le contexte de la pandémie Covid-19.



18 à 54 ans inclus

**pour les personnes à risques
de forme grave ou ayant une
pathologie à très haut risque
de forme grave :**

**Pfizer : en centre de
vaccination, avec
une prescription
médicale du
médecin traitant**

55 ans à 59 ans inclus*

**Astrazeneca :
chez le médecin traitant ou
médecin du travail ou sur le lieu
de soin ou en pharmacie**

** pour les personnes avec une pathologie à très haut
risque de forme grave de Covid-19, possibilité de se
faire également vacciner avec le pfizer ou moderna
en centre de vaccination avec une prescription
médicale du médecin traitant*

60 ans et plus

**Astrazeneca :
chez le médecin traitant ou sur le
lieu de soin ou en pharmacie**

Pfizer : en centre de vaccination**

**** A compter du 16 avril, ouverture de la vaccination
aux plus de 60 ans avec le vaccin Pfizer ou Moderna**



Une visite pré-vaccinale est **obligatoire** pour se faire vacciner. Il est conseillé de la faire chez son médecin traitant, mais elle peut également se faire en centre de vaccination ou auprès d'un pharmacien vaccinateur.

**2ème
injection :
pourquoi ?
Pour quel
vaccin ?**

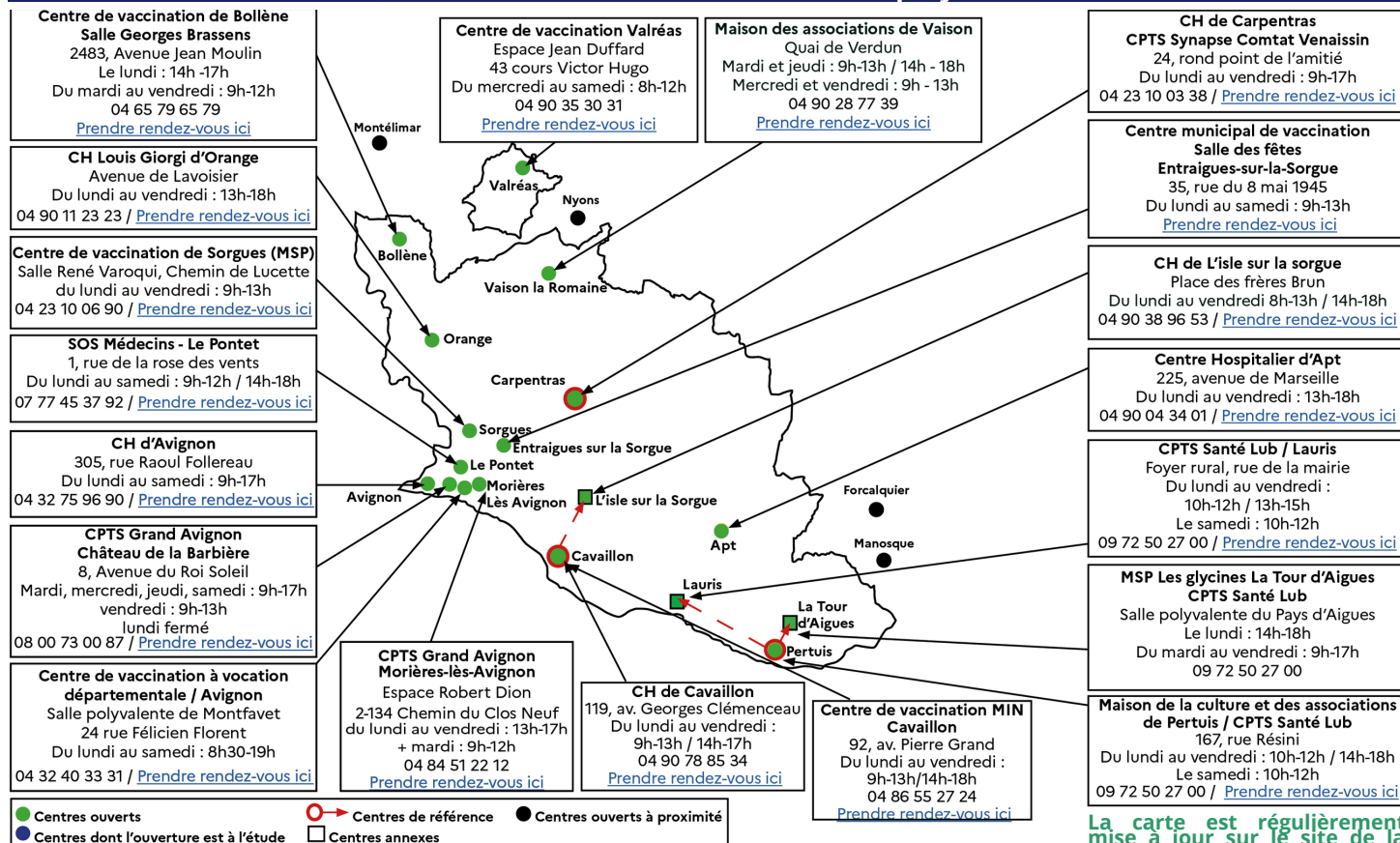
La deuxième injection permet de renforcer l'immunité face au virus.

- Celle-ci est obligatoire pour certains vaccins, avec des délais variables en fonction des vaccins :
- **pour Astrazeneca** : Un délai de 12 semaines doit être respecté entre la première et la deuxième injection de vaccin AstraZeneca, comme recommandé par la Haute autorité de santé dans son avis du 1er mars 2021, pour les personnes de 55 ans et plus ;
- **pour Pfizer** : intervalle entre la première et la seconde injection de 42 jours à compter du 14 avril (au lieu de 28 jours). 21 jours dans le cas de certains publics comme les résidents d'EHPAD ;
- **une 2e dose de vaccin ARN** pour les personnes de moins de 55 ans déjà vaccinés avec AstraZeneca. Une nouvelle règle concerne également les personnes de moins de 55 ans ayant déjà reçu une première injection du vaccin AstraZeneca : un vaccin différent, à ARN messenger, pour la seconde dose leur sera proposé. **Elles recevront une deuxième injection de Pfizer-BioNTech ou de Moderna**, avec un intervalle de 12 semaines entre les deux, comme a indiqué la Haute autorité de santé ;
- **une troisième dose de vaccin** est recommandée pour les personnes immunodéprimées (Pfizer-BioNTech, Moderna).

Quels sont les centres de vaccination en Vaucluse ?



Au total 19 centres de vaccination sont déployés en Vaucluse



La carte est régulièrement mise à jour sur le site de la préfecture : [cliquez ici](#)

Ouverture du centre de vaccination à vocation départementale à Avignon



Salle polyvalente de Montfavet à Avignon
Du lundi au samedi de 8h30 à 19h00 sur RDV
uniquement en ligne via Maia : [cliquez ici](#)
en cas de difficultés, par téléphone au : 04 32 40 33 31

Depuis le 9 avril, un nouveau centre à vocation départementale s'ajoute aux 16 centres déjà déployés en Vaucluse. Coordonnée par la préfecture et l'ARS de Vaucluse, sa mise en place est le fruit d'un partenariat avec la ville d'Avignon, le Conseil départemental de Vaucluse, le SDIS, l'association Entraide Pierre Valdo, la maison de santé Avignon Sud, la Croix-Rouge française, et l'ensemble des professionnels qui se sont portés volontaires. **Ce centre s'adresse à toutes les personnes éligibles à la vaccination dans le département.**

Plus d'information : [cliquez ici](#)

Pour les personnes éloignées d'un centre de vaccination

Le transport médical des personnes dans l'incapacité de se déplacer est pris en charge par l'Assurance maladie dans les conditions suivantes :

- une prescription médicale par le médecin avant le transport
- le transport aller et retour est réalisé en ambulance ou en transport assis professionnalisé en fonction de l'état d'incapacité ou de déficience du patient
- le transport doit concerner un trajet vers le centre de vaccination le plus proche du lieu de prise en charge du patient (domicile ou assimilé).

Cette prise en charge concerne tous les patients, quel que soit leur âge, dans l'incapacité de se déplacer seuls. Ces patients doivent être éligibles à la vaccination contre la Covid-19 selon le calendrier établi par le gouvernement et ne doivent pas présenter de contre-indications à cette vaccination.

2
dispositifs
mobiles de
vaccination
en plus



En complément des centres, 1 brigade mobile de vaccination (constituée de personnels de santé du SDIS et des médecins volontaires de l'ordre des médecins) et 1 vaccinobus assurent la vaccination dans les communes rurales. Le dispositif permettra de vacciner 2000 personnes sur les mois de mars, avril et mai.

Dynamique de vaccination en Vaucluse



92 013

C'est le nombre de personnes ayant reçu une première injection du vaccin contre la Covid-19 en Vaucluse depuis le début de la campagne de vaccination.

Nombre de personnes vaccinées au 13/04/2021 (dont + de 75 ans)

Nombre de personnes ayant reçu 1 dose	92 013
Nombre de personnes ayant reçu 2 doses	31 849
Nombre de personnes + de 75 ans ayant reçu 1 dose	37 682
Nombre de personnes + de 75 ans ayant reçu 2 doses	21 085
Couverture vaccinale 75 - 79 ans	70,6%
Couverture vaccinale 80 ans et plus	59,3%

Dont population vulnérable au 13/04/2021
(Résidents EHPAD & ULSD)

Nombre de résidents ayant reçu 1 dose	5193
Nombre de résidents ayant reçu 2 doses	3882